

Communiqué de **Presse**

Réunion de clôture du projet de réglementation des boisements des communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-Les Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan

Blandine Delaporte, 1^{ère} vice-présidente du Conseil départemental, et le service Développement rural et Transition énergétique de la collectivité, organisent une réunion de clôture du projet de réglementation des boisements de six communes (Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-Les Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan)

vendredi 26 janvier à 10 h, salle polyvalente de Brassy.

Seront présents les membres de la Commission intercommunale d'aménagement foncier des communes concernées.

Pour rappel, en vertu de la loi sur le développement des territoires ruraux du Code rural et de la pêche maritime, le Conseil départemental est compétent pour la mise en œuvre de la réglementation des boisements.

À ce titre, et à la demande des six communes, la collectivité avait institué en février 2021 une Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF), composée d'élus, de propriétaires fonciers, d'agriculteurs et d'exploitants forestiers des communes concernées, d'associations ainsi que de partenaires du territoire compétents sur les questions agricoles, forestières et environnementales. Objectif : établir une nouvelle réglementation des boisements qui définit les périmètres où ceux-ci seraient libres, interdits ou réglementés.

Après plusieurs rencontres avec le CIAF pour valider les périmètres et le règlement et l'organisation d'une enquête publique, le projet a ensuite été transmis pour avis aux conseils municipaux de ces six communes, au Centre national de la propriété forestière (CNPF) de Bourgogne-Franche-Comté, à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et à la communauté de communes concernée.

Votée lors de la session du Conseil départemental du 27 novembre 2023, cette nouvelle réglementation des boisements devient applicable et doit être respectée.

La presse est cordialement invitée à participer à cette réunion.

Contact :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17
